

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 331 (Rect)

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 21 QUATER

I. – Après l’alinéa 1, insérer trois alinéas ainsi rédigés :

« I *bis* A. – Le quatrième alinéa de l’article L. 1434-4 de la santé publique est ainsi modifié :

1° La référence et le mot : « L. 1435-4-2 et » sont supprimés ;

2° Les mots : « , à l’article L. 162-5-19 du code de la sécurité sociale » sont supprimés. »

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 3, substituer au mot :

« entre »

insérer les mots :

« et le 2° du I A entrent ».

III. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 3, substituer au mot :

« entre »

les mots :

« et le 1° du I A entrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.